



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Quarante-troisième session
«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»

Rome (Italie), 17-21 octobre 2016

**ÉTABLIR UN LIEN ENTRE LES PETITS EXPLOITANTS ET LES
MARCHÉS - RECOMMANDATIONS**

I. INTRODUCTION

1. Ces recommandations, issues des conclusions du Forum de haut niveau du CSA sur l'établissement de liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés, qui s'est tenu en juin 2015, sont fondées sur les données factuelles dont on dispose et visent à encourager des pratiques et des politiques judicieuses. Elles ont été formulées afin de contribuer à aider le Comité à s'acquitter de son mandat: lutter pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Elles complètent les recommandations et les directives pertinentes déjà énoncées dans d'autres produits du CSA¹.

2. Les petits exploitants² jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et la nutrition des générations actuelles et futures, notamment en contribuant à l'accroissement de la production agricole nécessaire pour répondre à la demande mondiale future. Les petits exploitants constituent un groupe

¹ Par exemple les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées et le Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), ainsi que les recommandations générales convenues sur le thème Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

² On entend par «petits exploitants» (y compris – les femmes et les hommes –qui pratiquent une agriculture familiale) les petits producteurs et entreprises de transformation, les éleveurs pastoraux, les artisans, les pêcheurs, les communautés fortement tributaires des forêts, les peuples autochtones et les travailleurs agricoles.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



hétérogène, qui présente des spécificités différentes selon les pays et les régions. Ils assurent 70 pour cent de la production alimentaire totale et cependant, nombre d'entre eux sont encore souvent victimes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Bien qu'ils opèrent sur de nombreux marchés interdépendants, les petits exploitants éprouvent des difficultés à y accéder de façon pérenne et à en tirer de quoi mener une vie saine. Les gouvernements ont un rôle crucial à jouer à cet égard en éliminant les contraintes spécifiques qui s'exercent sur les petits exploitants et en maximisant leurs possibilités d'accès à des marchés fiables et rémunérateurs. Ces efforts aideront les gouvernements à progresser dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en favorisant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des petits exploitants, en vue de parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous.

3. Les petits exploitants dans un monde qui change: Le contexte économique, social, environnemental et politique dans lequel opèrent la plupart des petits exploitants évolue plus vite que jamais. Le changement climatique, les pressions et évolutions démographiques, l'urbanisation, la multiplication des conflits, l'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et de réfugiés, l'accroissement des revenus et l'évolution des régimes alimentaires, exercent des contraintes pour les petits exploitants mais leur ouvrent aussi de nouvelles perspectives. Certains de ces facteurs peuvent offrir une possibilité d'accès à des marchés nouveaux ou plus rémunérateurs, favoriser une diversification des revenus et améliorer la durabilité sociale, économique et environnementale, mais ils peuvent aussi engendrer divers problèmes importants (risques financiers, conditions inéquitables, accès physique aux marchés, accès à la terre et aux autres ressources naturelles et utilisation durable de celles-ci, etc.). D'autres problèmes découlent aussi des coûts de transaction élevés et des risques auxquels doivent faire face de nombreux petits exploitants, en particulier les femmes, pour accéder aux marchés urbains en pleine expansion. Ces difficultés sont dues, entre autres, aux carences des infrastructures et des systèmes d'information sur les marchés, à l'inefficacité des marchés des intrants et des services, et à la faiblesse des institutions et des cadres réglementaires. Face à ces défis et à ces nouvelles perspectives, les politiques et les investissements publics jouent un rôle déterminant en créant un environnement favorable aux petits exploitants.

4. Marchés et systèmes alimentaires locaux, nationaux et régionaux: Dans le monde, plus de 80 pour cent des petits exploitants sont actifs sur des marchés locaux et à l'intérieur de leur pays. Ces marchés très diversifiés, par lesquels transitent la plupart des aliments consommés dans le monde³, peuvent opérer à une échelle locale, transfrontalière ou régionale, en milieu rural, périurbain ou urbain, ou dans tous ces contextes; par ailleurs, ils sont directement liés aux systèmes alimentaires locaux, nationaux ou régionaux, en ce sens que les aliments sont produits, transformés et commercialisés au sein de ces systèmes. Ces processus générateurs de valeur ajoutée peuvent aider à créer des emplois et contribuer au développement socioéconomique local, lorsque les profits découlant de la création de valeur ajoutée circulent au sein des systèmes locaux, nationaux et régionaux. Ces marchés peuvent être structurés, plutôt informels ou improvisés, ce qui offre davantage de flexibilité aux petits exploitants et dresse moins d'obstacles pour y accéder. Ils remplissent des fonctions multiples, qui ne se limitent pas aux seuls échanges de produits. Ce sont aussi des espaces de relations sociales et d'échange des connaissances. Malgré leur importance, ces marchés sont souvent négligés dans les systèmes de collecte de données, de sorte que les politiques publiques ne peuvent pas être décidées sur la base de données complètes.

5. Parité hommes-femmes: Les femmes représentent, en moyenne, 43 pour cent de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement. Si elles bénéficiaient du même accès que les hommes aux ressources productives, les rendements pourraient augmenter de 20 à 30 pour cent sur leurs exploitations, et la sous-alimentation pourrait diminuer de 12 à 17 pour cent⁴. Les femmes ont souvent plus de difficultés à accéder aux marchés, car elles font l'objet de plusieurs contraintes spécifiques. Il est donc impératif de surmonter ces contraintes pour garantir aux petits exploitants un

³ D'Odorico, P., Carr, J.; Laio, F.; Ridolfi, L.; Vandoni, S.2014. Feeding humanity through global food trade, *Earth's Future*, 2, 458-469.

⁴ FAO. 2011. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, *Comblant le fossé entre les hommes et les femmes*. FAO, Rome.

accès équitable aux marchés, et pour maximiser le rôle, déjà essentiel, que jouent les femmes dans la sécurité alimentaire et la nutrition. Les contraintes qui entravent l'accès des agricultrices aux marchés découlent de divers facteurs tels que le manque de temps, le fait que la plupart des femmes travaillent dans le secteur de l'agriculture de subsistance, qu'elles sont plus souvent que les hommes chargées d'effectuer des travaux non rémunérés, et les autres discriminations qu'elles subissent en matière d'accès aux actifs productifs et aux profits qui en découlent, aux technologies, au crédit, à l'éducation et aux services connexes, et leur influence limitée sur les décisions économiques concernant le ménage et la communauté. L'efficacité des interventions dépend du respect, de la protection et de la réalisation des droits de la personne, notamment de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, aux fins de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.

6. Les jeunes: L'agriculture et les systèmes alimentaires peuvent représenter un secteur important pour les jeunes qui recherchent des possibilités d'emploi et de revenu en zone rurale comme en zone urbaine. Les petits exploitants jeunes peuvent avoir des difficultés à accéder aux marchés, en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers, de leurs compétences et de leurs capacités, et du manque de perspectives. Il est essentiel d'investir dans les petites exploitations agricoles et dans les infrastructures de marché afin que les générations futures puissent bénéficier d'exemples de réussite et de moyens d'existence viables.

7. Marchés internationaux: Les petits exploitants agricoles vendent aussi sur les marchés d'exportation, ou pourraient souhaiter intervenir sur ces marchés qui leur ouvrent des perspectives, mais présentent aussi des défis particuliers. Les marchés d'exportation peuvent leur permettre d'obtenir des prix plus élevés et de vendre à des acteurs susceptibles de faciliter leur accès à des ressources financières, au renforcement des capacités et à une formation dans le cadre de leurs investissements au sein de la chaîne de valeur. Les petits exploitants peuvent aussi être confrontés à des défis, notamment pour satisfaire aux normes et autres exigences convenues au niveau international, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Ils peuvent être vulnérables si on leur propose des contrats défavorables, ou en cas de conditions et de pratiques déloyales sur ces marchés. Une formation de base en alphabétisation et en calcul, et des activités de renforcement des capacités sur le fonctionnement du marché, peuvent faire en sorte que les petits exploitants soient mieux à même d'entrer sur les marchés. L'impact potentiel des marchés internationaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants peut être mieux compris grâce à la collecte et à l'analyse de données.

8. Nutrition: Les petits exploitants, qui sont à la fois acheteurs et fournisseurs de produits alimentaires, sont exposés à la malnutrition pour diverses raisons. La diversification des systèmes de production peut leur donner plus de possibilités de participer aux marchés tout en améliorant leur état nutritionnel. Les petits exploitants produisent des aliments qui contribuent à garantir de manière durable une alimentation saine, diversifiée et équilibrée et ils peuvent jouer un rôle important dans le maintien d'un lien entre les consommateurs et la source de production des aliments. Lorsque l'accès au marché se fait sans que l'on dispose d'infrastructures appropriées pour la manutention avant et après récolte, l'entreposage et le transport, il peut y avoir des pertes et des problèmes de qualité, qui peuvent avoir une incidence négative sur les propriétés nutritionnelles des aliments.

9. Achats institutionnels: Les programmes d'achats institutionnels sont des instruments utiles pour relier les producteurs à une demande structurée de produits agricoles et aider les petits exploitants à planifier et diversifier leur production de façon à disposer d'un revenu plus fiable et plus important en cas de crises, de conflits et de catastrophes naturelles. Ces programmes doivent être bien ciblés, coordonnés comme il convient, et suivre des procédures transparentes garantissant la participation des petits exploitants et de leurs organisations. L'absence d'une demande et de paiements prévisibles, ou la complexité et la rigidité des procédures peuvent créer des difficultés pour les petits exploitants. Si les parties prenantes locales interviennent dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'achats publics, il est plus facile de répondre aux besoins particuliers des petits producteurs et des consommateurs locaux et de dégager des avantages sociaux, environnementaux et économiques. En

associant les petits exploitants à la définition des arrangements de gestion des contrats d'achats institutionnels, on augmente les possibilités de répondre à leurs besoins.

RECOMMANDATIONS

10. Les recommandations qui suivent doivent permettre de relever les principaux défis et de tirer parti des principales perspectives décrits plus hauts, pour améliorer l'accès des petits exploitants aux marchés. Celles concernant les politiques publiques s'adressent principalement aux gouvernements, mais bon nombre des actions recommandées peuvent être entreprises et préconisées par d'autres acteurs. Il s'agit de recommandations non contraignantes, d'application facultative, qui doivent être interprétées et appliquées dans les conditions prévues par les systèmes juridiques nationaux et leurs institutions.

- i. Recueillir des données exhaustives sur les marchés liés aux systèmes alimentaires locaux, nationaux ou régionaux – ruraux, urbains, structurés et non structurés –, notamment des données ventilées par âge, sexe, et région géographique, afin de disposer d'une plus large gamme de données concrètes pour définir les politiques; les incorporer régulièrement dans les systèmes de collecte de données et les mettre à la disposition des petits exploitants⁵;
- ii. Promouvoir un environnement de marché plus favorable aux petits exploitants, avec des prix justes et transparents qui rémunèrent de façon adéquate leur travail et leurs investissements;
- iii. Promouvoir des mécanismes abordables permettant aux petits exploitants d'accéder à des informations utiles, actuelles et transparentes sur les marchés et les prix, grâce aux technologies de l'information et de la communication, ainsi que des systèmes d'information sur les marchés adaptés aux petits exploitants agricoles pour leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause sur les questions de savoir quoi, quand et où produire et vendre;
- iv. Promouvoir et multiplier les perspectives qui s'ouvrent, notamment en mettant en œuvre des programmes d'achats institutionnels pour les institutions publiques, l'aide alimentaire et l'alimentation scolaire, de manière à relier les petits exploitants à une demande structurée de produits alimentaires et agricoles et à permettre aux consommateurs d'accéder à une alimentation suffisante, saine, nutritive et variée, issue de petites exploitations agricoles, notamment en cas de crises et de conflits prolongés;
- v. Améliorer les procédures d'achat par la promotion d'accords qui profitent à tous, caractérisés par des modalités adaptées, notamment des libellés simplifiés, la renonciation aux garanties de bonne fin, des règlements rapides, réguliers et anticipés et des quantités et des délais raisonnables;
- vi. Mettre en place des politiques et arrangements stratégiques et institutionnels, y compris des partenariats novateurs, liés au fonctionnement des chaînes de valeur, propres à donner aux petits exploitants, en particulier aux femmes et aux jeunes et à leurs organisations, la possibilité de jouer un rôle efficace et équitable dans la conception et la mise en œuvre des arrangements contractuels;
- vii. Promouvoir l'innovation institutionnelle et améliorer les systèmes de production agricole. Renforcer le degré d'organisation des petits exploitants pour leur permettre de mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur alimentaire et d'accroître leur revenu;
- viii. Favoriser la participation de tous les intéressés aux systèmes alimentaires locaux en encourageant les autorités pertinentes à collaborer avec tous les acteurs intéressés, y compris les organisations de petits exploitants, les consommateurs et les producteurs, en particulier les femmes et les jeunes;
- ix. Investir pour améliorer les installations et équipements de transformation et d'entreposage, leur disponibilité et leur accessibilité dans les zones rurales et urbaines, afin d'améliorer la qualité, la

⁵ Le profil de données des petits exploitants de la FAO est un exemple dont on pourrait s'inspirer.

valeur nutritionnelle et la sécurité sanitaire des aliments et de réduire l'insécurité alimentaire saisonnière ainsi que les pertes et les gaspillages de produits alimentaires;

x. Faciliter l'accès à des systèmes financiers inclusifs adaptés aux besoins des petits exploitants, qui offrent une vaste gamme de services et de produits financiers innovants – microcrédit, lignes de crédit spécifiques, capital de démarrage et assurance;

xi. Développer ou améliorer les infrastructures spécialement destinées aux petits exploitants, tels les systèmes d'irrigation et les petits centres de transformation et de conditionnement, ainsi que les infrastructures reliant les zones rurales aux zones urbaines et aux marchés pertinents, telles que les routes de desserte et les marchés pour la vente directe; améliorer l'accès à l'énergie;

xii. Reconnaître la valeur environnementale, sociale et économique des aliments produits, ainsi que la contribution essentielle des petits exploitants à l'utilisation et à la gestion durables des ressources naturelles;

xiii. Favoriser des approches intégrées et équilibrées entre les politiques et les stratégies nationales plus générales, y compris des interventions ciblées sur les femmes, notamment dans les domaines du développement économique local et de l'aménagement du territoire rural et urbain, pour mieux promouvoir les marchés liés aux systèmes alimentaires locaux, nationaux et régionaux;

xiv. Promouvoir des produits issus de petites exploitations agricoles ayant des caractéristiques de qualité particulières, susceptibles d'accroître les revenus et de répondre à la demande des consommateurs tout en préservant les pratiques et les connaissances traditionnelles, ainsi que la biodiversité agricole;

xv. Faciliter la diversification de la production afin de renforcer la résilience face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux chocs des prix, de diversifier la consommation alimentaire et de réduire les fluctuations saisonnières des disponibilités alimentaires et des revenus;

xvi. Investir dans le renforcement des capacités, dans la recherche et dans des technologies innovantes adaptées aux petits exploitants agricoles, ainsi que dans le transfert de technologies, pour promouvoir la création de valeur ajoutée, la diversification de la production, de l'emploi et des sources de revenu et se garantir contre l'instabilité des prix des produits alimentaires et atténuer les effets négatifs des risques et des chocs sur le revenu agricole;

xvii. Encourager la production d'aliments nutritifs et sains susceptibles d'offrir de nouveaux débouchés aux petits exploitants;

xviii. Promouvoir des filières courtes d'approvisionnement alimentaire permettant aux petits producteurs de tirer un revenu plus élevé de leur production;

xix. Donner des moyens d'action aux petits exploitants, en particulier aux femmes et aux jeunes, en renforçant leur accès aux avoirs et aux ressources productifs, aux revenus et à l'emploi, ainsi que leur pouvoir de décision en la matière et en facilitant la fourniture de services de vulgarisation, de crédit et de développement des entreprises, d'instruments de gestion des risques, ainsi que l'adoption de procédures administratives simplifiées, spécialement adaptées à leurs besoins;

xx. Favoriser une protection rigoureuse de la sécurité sanitaire des aliments grâce à une évaluation efficace des risques débouchant sur des systèmes de contrôle appropriés selon l'échelle, le contexte et les modes de production et de commercialisation, tout en fournissant des informations et en renforçant les capacités pour répondre à ces exigences;

xxi. Cibler l'éducation et la formation, en particulier sur les jeunes, en mettant l'accent sur le mentorat, pour améliorer les connaissances et les pratiques des petits exploitants, développer leurs

capacités de gestion d'entreprise, d'innovation et de commercialisation dans les chaînes de valeur et dans le secteur agroalimentaire, et rendre l'agriculture plus intéressante;

xxii. Fournir un appui au renforcement des capacités de production et des aptitudes de gestion et de direction d'entreprise des petits exploitants, de leurs organisations et des petites et moyennes entreprises, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes;

xxiii. Promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi qu'un renforcement de la coopération Nord-Sud, de façon à améliorer la productivité des petits exploitants et à renforcer leur aptitude à être présents sur tous les marchés conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement;

xxiv. Renforcer l'aptitude des petits exploitants à accroître leur pouvoir de négociation et leur maîtrise de l'environnement économique et favoriser leur intégration dans les chaînes de valeur alimentaires en agissant collectivement et en constituant des coopératives, des associations, des réseaux et d'autres organisations, et en prenant des mesures afin que les groupes traditionnellement sous-représentés, tels que les femmes et les jeunes, puissent participer sur un pied d'égalité à la prise de décision.

Suivi

xxv. Toutes les parties prenantes du CSA sont encouragées à faire œuvre de plaidoyer, notamment auprès des organes directeurs de la FAO, du FIDA, du PAM et d'autres institutions des Nations Unies, à appeler l'attention sur les recommandations en les diffusant, à promouvoir une large utilisation et à faciliter l'apprentissage, l'action et les échanges de données d'expérience, grâce à l'application des recommandations;

xxvi. Les parties prenantes sont invitées à faciliter le suivi en recensant, évaluant et encourageant les échanges de données d'expérience dans certains secteurs clés, tels que les méthodes de collecte de données sur les marchés et les systèmes alimentaires locaux, nationaux, régionaux et internationaux, la sécurité sanitaire des aliments et les programmes d'achats publics.